

PRINCIPE DE LOYAUTÉ ET.....REALITÉ.....

Gérard SERVANT

Le 28 novembre 2009.

Il y a des périodes plus particulièrement propices pour aborder certaines notions fondamentales pour la bonne marche de l'institution.

La période des concours fait partie de celles-ci car elle met en exergue une valeur essentielle dans tout cadre institué qui est la « loyauté ».

Mais de quelle loyauté parlons-nous ?

En effet, le fait de se poser ce type de questionnement peut s'avérer intéressant par la suite, pour réfléchir à la mise en pratique de ce principe dans la réalité de notre profession.

- ***La première des loyautés que nous pourrions aborder est la loyauté envers nous-mêmes.***

Suis-je en accord avec ce que je pense et suis-je fidèle à mes principes que je cherche à ériger en principes de vie tout en demeurant fidèle à l'institution qui m'emploie ?

Cela demande de notre part un travail intérieur important sur ce que l'on est –apprendre à se connaître- à ce que l'on veut être, ce qui demande une analyse poussée pour établir une « ligne de vie » conforme à ses principes qui tiennent compte de la réalité qui nous entoure.

Dans cette voie, je peux vouloir être sincère avec moi-même, avec les autres, honnête, moral... en énonçant dans le respect de l'autre ce que je pense pour le bien de la collectivité ou de l'institution.

Je m'efforce d'être en accord avec mes valeurs tout en appliquant celles pour lesquelles j'ai été recruté.

Ma démarche personnelle est en quelque sorte unifiée dans ma démarche professionnelle.

- ***Une autre approche de la loyauté pourrait consister à être « loyal » envers les élèves.***

Mon recrutement a été fait dans le cadre de l'Education Nationale, je fais partie d'un service public et la « cible » désignée par tout ce qui est mis en place est l' « élève ». Cela en revient à placer l'élève au centre de toute démarche dans le cadre qui est les nôtre.

Etre loyal envers l'élève pourrait en revenir à dire que je suis là car je suis chargé, parmi tant d'autres, pour agir sur la société, son évolution, son maintien en m'intéressant à l'adulte en devenir et je m'emploie dans l'obligation de scolarité qui a été l'objet d'un choix politique, donc partagé, à œuvrer pour faire en sorte qu'il est le plus de possibilités possibles d'épanouissement personnel.

Toute mon action tient compte de cet aspect et j'essaie de mettre en œuvre la « politique d'éducation » en agissant sur tous les leviers que j'ai à ma disposition (personnels, matériels, structurels...).

- ***Etre loyal envers l'élève pour être loyal envers la famille.***

La responsabilité légale de l'élève incombe aux familles qui délèguent à l'institution pendant la période de la scolarité obligatoire l'instruction et une partie de l'éducation qui incombe à la « communauté éducative » ; ce dernier point mériterait un développement à lui seul mais ce n'est pas l'objet de cet article.

La famille s'en remet à l'Etat qui se charge donc de l'instruction des élèves dans les différentes structures existantes et qui fonctionnent grâce aux deniers publics.

C'est le schéma que nous connaissons depuis la révolution de 1789, l'instauration de la république et la séparation de l'Etat et de l'église.

Le « service public » se doit d'aller au devant du « public » et donc de l'élève et de sa famille car c'est un service qui lui est dû.

Toutes les catégories de personnels, sans aucune exception, s'inscrivent dans cette voie et s'y tiennent.

Le contraire serait incompris car il ne serait pas le fruit des combats menés pour étendre ces droits et maintenir ces obligations.

▪ ***Etre loyal envers l'institution.***

Quoi de plus normal que de le rappeler car comment être loyal à l'élève, à sa famille sans l'être à l'institution qui n'est que l'émanation de la réflexion et des décisions qui ont été prises pour qu'il en soit ainsi ?

Mais l'institution si elle a une identité morale, juridique.....et si elle s'apparente à un système, elle n'en est pas moins constituée d'individus.

Et à partir de l'instant où la personne en tant que telle est prise en compte, la question de la relation entre ces individus ressort.

Etre fidèle à l'institution c'est être fidèle avec les individus de cette institution mais cela ouvre d'autres approches.

Dans un système où l'abnégation des personnels est largement majoritaire, il se peut que toutes les personnes n'aient pas ces valeurs chevillées au corps par le seul fait du fonctionnement du système lui-même.

Tout le monde a, au cours de sa carrière, connu des dysfonctionnements qui ne sont que la résultante des difficultés pour réguler ce système en termes d'évaluation du système mais aussi en termes d'évaluation des personnels dans leur action individuelle mais aussi et surtout collective.

En fait, une des difficultés majeurs consiste à mesurer ce qui se fait vraiment, ce qui est effectivement appliqué, et non pas à s'en tenir à ce qui est dit puis transcrit sans véritable vérification.

L'autonomie permettra-t-elle et permettrait-elle- de surmonter ces handicaps ?

Oui, mais à certaines conditions que le service public doit absolument surmonter dans une réelle déconcentration, décentralisation et une attitude de ces personnels compatibles avec cela.

Faire évoluer le système, reconnaître ses personnels ce qu'ils font et ce qu'ils sont et les évaluer en fonction d'une réalité ?

Vaste question....d'autant que s'il existe des mesures de contre pouvoir, de transparenceelles sont bien souvent bafouées et la « grande muette » n'est pas celle que l'on croit !

C'est le problème de « tous les petits pouvoirs » de ceux qui n'existent que par leur capacité à nuire. Je ne dirai pas qu'ils sont nombreux mais le peu qu'ils sont génèrent bien des injustices et des souffrances, ce qui est pour moi, inadmissible.

Je reconnais que dire certaines choses de cette façon peut paraître abrupt mais ce n'est certainement pas en les cachant que nous sortirons grandis.

Comment concilier l'avancée du service public, la reconnaissance de ses cadres dans le respect de la personne, de l'éthique et de la déontologie sachant que les promotions en termes de carrière dépendent de facteurs qui ne sont pas toujours ceux auxquels nous nous référons.

L' « autonomie des établissements » corrigera-t-elle ces dysfonctionnements qui font partie du fonctionnement normal ?

Pas sûr, car cette autonomie prend en compte la gestion des ressources humaines et de leur évaluation.

Alors que faire ?

En revenir à des choses simples.

Dans toute action collective quelle est la part de l'individu ?

Comment peut-il être reconnu pour ce qu'il est ce qu'il a fait ?

Comment respecter le principe de « loyauté » à l'institution, aux personnes et maintenir ce principe lorsque des personnes ne le respectent pas ?

Difficile, certes, mais pas impossible puisque les dernières initiatives prises au niveau ministériel vont dans ce sens ; le problème demeurant la mise en application et le suivi tout en sachant que si les personnels de l'éducation nationale sont au service de l'éducation nationale, il n'en reste pas moins vrai que leur avancement dépend en grande partie de ce qu'ils donnent à voir et non pas de ce qu'ils font vraiment.

C'est pour cela qu'il nous faut très concrètement nous battre pour faire ressortir les valeurs humaines, offrir les possibilités de progression aux personnels qui font, et il y en a beaucoup, de la même manière qu'il est de notre devoir de faire progresser les élèves qui nous sont confiés dans le cadre de l'obligation de scolarité.

En conclusion, demeurer loyal envers soi-même est la condition « sine qua non » pour être loyal envers les autres, et l'institution.

Pour cela, savoir qui on est pour savoir ce que l'on doit faire est primordial.

De la même manière qu'il existe une charte de la laïcité, il serait judicieux de présenter une charte de l'éducation avec les principes essentiels connus et reconnus à toute entrée dans la carrière.

Parce quoi qu'on en dise, c'est une tâche noble d'être « fonctionnaire » si on en reste à son sens premier fait de dévouement au service d'une émancipation.

Il y a parfois des mesures qui peuvent, à première vue, ne pas revêtir d'importance fondamentale, mais qui à terme peuvent se révéler positives et ...précieuses.

Ce ne sont pas des actions catégorielles syndicales qui permettront d'avancer dans le changement car elles n'ont d'autres buts pour l'essentiel, c'est l'essence même des syndicats, de protéger des ouvriers, des salariés, des personnels et des catégories de personnels.

Si ces actions sont indispensables pour le simple besoin que les personnels se retrouvent dans ce qu'ils font, elles font ressortir l'impuissance du système à reconnaître les siens !

Un paradoxe de plus me direz-vous ?

Nous n'en sommes plus à un près mais le « service public » sera défendu et compris dans sa mission le jour où ses usagers s'opposeront à sa non reconnaissance et au rôle primordial qu'il constitue.

Le jour où les usagers descendront dans la rue pour manifester et de leur propre initiative.

Nous en sommes assez loin alors au bout du compte, aussi, il est urgent de s'en remettre aux valeurs, de les réactualiser, de les interroger collectivement...pour les partager réellement et les appliquer.